

FICHE DE DÉPÔT D'UNE QUESTION PARLEMENTAIRE

Destinataire: CONSEIL
COMMISSION

FR

| QUESTIONS ORALES | QUESTIONS ECRITES |
|--|--|
| Question orale avec débat (art. 108) <input type="checkbox"/> Heure des Questions (art. 109) <input checked="" type="checkbox"/> | Question écrite (art. 110) <input type="checkbox"/> Question écrite prioritaire (art. 110.4) <input type="checkbox"/> |
| AUTEUR(S): Marie-Hélène Aubert | |
| OBJET: (à préciser) "Le cauchemar de Darwin"(élevage intensif de la perche du Nil dans le lac Victoria) | |
| <p>TEXTE:</p> <p>Le documentaire "Le cauchemar de Darwin" du réalisateur autrichien Hubert Sauper qui est diffusé actuellement dans les salles de cinéma en France pose de nombreux problèmes sur la gestion des fonds européens pour le développement en Afrique.</p> <p>En effet, l'exploitation intensive de la perche du Nil, activité subventionnée par l'UE, a ravagé en quelques années tout un écosystème en décimant peu à peu toutes les autres espèces aquatiques et a désagrégé le tissu social traditionnel autour du lac Victoria. Le poisson ne finit plus désormais sur les étals locaux, il part vers des usines d'où des milliers de filets soigneusement levés s'envolent quotidiennement vers l'Europe. Dans le même temps, la presse parle de famine en Tanzanie et d'aide alimentaire et la situation décrite dans ce film est terrible.</p> <p>Si les faits rapportés dans ce documentaire sont faux, il convient d'y répondre ; s'ils sont avérés, nous devons comprendre le processus de décision qui a amené et à de telles situations aberrantes et intolérables et y remédier.</p> | |
| Signature(s): | Date: 23/06/2005 |

Réponse à la question orale
H-0570/05
de Mme Marie-Hélène Aubert
Septembre 2005

La perche du Nil a été introduite dans le lac Victoria, ensemble avec quatre espèces de tilapia, dans les années 1950. Ceci a engendré par la suite un changement profond de l'écosystème du lac. L'exploitation à grande échelle de la perche du Nil a commencé dans les années 1990 avec l'établissement de plusieurs usines de filetage de poisson par des entreprises privées.

L'Union Européenne n'a été impliquée ni dans l'introduction de la perche du Nil dans le lac ni dans l'établissement de ces usines et donc l'exploitation intensive de ce poisson. D'après les informations dont dispose la Commission, le documentaire auquel se réfère la question ne fait pas une pareille allégation non plus. Le seul lien que le documentaire établit entre l'exploitation de la perche du Nil dans le lac Victoria et les activités de coopération de l'Union Européenne dans le secteur de pêche en Tanzanie – malheureusement hors contexte et donc trompeur - se réfère à l'assistance européenne pour l'amélioration des conditions de production et des contrôles sanitaires des produits de la pêche des petites et moyennes entreprises locales. Ce programme sectoriel dont la Tanzanie est un des pays bénéficiaires parmi une soixantaine de pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) vise à améliorer l'accès des produits de la pêche des pays ACP au marché mondial et donc à réduire la pauvreté.

L'industrie de la pêche autour du lac Victoria fournit des emplois pour plus d'un demi million de tanzaniens. Il y a eu un changement remarquable dans les revenus de la population locale au cours des deux dernières décennies. L'exportation à grande échelle de la perche du Nil – un poisson, qui n'a d'ailleurs jamais fait partie de l'alimentation traditionnelle de la population locale – a incontestablement élevé le niveau de vie des communautés locales vivant au bord du lac et s'inscrit dans une logique de développement soutenable en aidant les petites et moyennes entreprises locales.